

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 7 décembre 2006
20H00

Absents excusés : P. ACROUE – C. BESSAY (Pouvoir à R. VALENTINO) – A. CAHOUR - C. DANGREAU – C. GROS - A. RICHARD – M. VERRIER (Pouvoir à C. SANCHES)

Secrétaire de séance : B. CARRE-DELCROIX

- ❖ **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2006**
- ❖ **Syndicat Durance-Ventoux** : Extension du périmètre et adhésion de la COGA pour les Communes de CAUMONT et VELLERON. Accord du conseil municipal avec 13 voix pour et 1 abstention.
- ❖ **Plan Communal de Sauvegarde** : Conformément à la Loi et au Décret concernant la modernisation de la sécurité civile, les Communes doivent élaborer un plan communal de sauvegarde, document « définissant l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus encourus sur le territoire de la Commune ». Le document est présenté par F. MASSIP qui a conduit avec le concours d'une commission municipale, l'élaboration de ce document. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le P.C.S. qui sera instauré par arrêté du Maire.
- ❖ **Contrat Temps libre** :
 - Accord à l'unanimité pour la signature d'une convention de l'Association des FRANCAS de LAGNES organisatrice de camps de vacances 12 – 18 ans ; la participation de la Commune de MAUBEC est de 971,62 €.
 - Conformément au tableau de répartition établi par le Comité de Pilotage, la participation de la Commune de MAUBEC est arrêtée à 3 081 €. Adopté à l'unanimité.
- ❖ **Recensement de la Population** : ce dernier sera organisé sous la direction de l'INSEE, du 18 janvier au 17 février 2007 ; la Commune est chargée du recrutement des agents recenseurs et d'un coordonnateur communal. Le Conseil Municipal approuve la création des ces cinq emplois. Pour information, les agents recenseurs sont : Arlette BERGIER, Françoise de BARBOT, Nancy GRANIER et Nathalie GROS. La coordination sera assurée par le Secrétaire Mairie, Jérôme PEYRON.
- ❖ **Classe transplantée, Ecole Arthur Rimbaud** : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 4 500 € au profit de l'Association locale USEP en vue d'une classe transplantée prévue au printemps 2007.
- ❖ **Urbanisme** : Conformément au Plan d'Occupation des Sols, le Conseil Municipal décide d'instaurer une taxe pour places de stationnement manquante ; cette taxe est appliquée dans les zones urbaines où la création de places de parking n'est pas physiquement possible. Le montant de la taxe est arrêté à 1 000 € par place manquante. Adopté à l'unanimité.
- ❖ **Convention DDE de Vaucluse** : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction pour 2007, la convention « ATESAT » avec la DDE de Vaucluse qui fournit à la Commune une assistance technique dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie.
- ❖ **Contrat de maintenance du système de chauffage et rafraîchissement de la Salle des Fêtes** : un avenant au contrat établi avec la Société PROSERV est proposé pour la somme de 200 € HT/an ; un rapport annuel d'activité et d'intervention devra être établi systématiquement : Adopté avec 13 voix pour, 1 contre.

❖ **Syndicat Mixte Forestier** : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la Commune de JONQUIERES et le retrait du SIVOM d'UCHAUX et du Syndicat Mixte du MONT-VENTOUX, de ce syndicat.

❖ **Questions diverses :**

- Projet résidence Seniors et de loisirs : Au regard de l'ampleur du projet la municipalité émet un avis réservé.
- Le Maire donne lecture d'un rapport établi par les services de la Trésorerie Principale de Cavaillon, sur la situation financière de la Commune : la conclusion de ce rapport indique : « Aussi bien en évolution sur les trois derniers exercices, qu'en comparaison des chiffres issus des moyennes régionales des collectivités de même strate démographique, il apparaît que les charges augmentent moins vite que les produits, l'endettement se réduit, dégageant ainsi une capacité d'autofinancement nette en augmentation constante sur les trois exercices. Les charges de personnel restent raisonnables par rapport à la moyenne régionale et départementale.».

Le Maire lève la séance à 23H00